



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 5574

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur le récent rapport public thématique de la Cour des comptes consacré à la politique de la ville. Dix ans après un rapport portant sur le même sujet, la Cour des comptes constate, en dépit des efforts réalisés, que les handicaps dont souffrent les quartiers à forte précarité sociale ne se sont pas atténués. Pour renforcer l'efficacité des partenaires concernés par cette question, elle fait un certain nombre de recommandations. Elle suggère de renforcer le rôle de l'État en dressant un bilan rapide de la nouvelle organisation territoriale des services de l'État ; en regroupant, dans les territoires prioritaires, au sein de services dédiés, l'ensemble des personnels et des moyens consacrés à la politique de la ville ; en plaçant l'ensemble de ces personnels et moyens sous la responsabilité des préfets ; en assurant la stabilité dans leur poste des préfets délégués à l'égalité des chances et des sous-préfets ville. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur cette question et les mesures qu'il entend prendre afin de donner corps à cette recommandation de la Cour des comptes.

Texte de la réponse

Avant d'engager la réforme de la politique de la ville, il est apparu essentiel que l'ensemble des partenaires de la politique de la ville puissent faire part de leurs réflexions et propositions. Aussi, après l'adoption de la feuille de route du Gouvernement pour les habitants des quartiers par le Conseil des ministres du 22 août 2012, à la demande du Premier ministre, une concertation nationale « Quartiers engageons le changement » a été lancée le 11 octobre 2012 pour définir les modalités opérationnelles de la réforme, attendue et nécessaire, de la politique de la ville. Le Comité interministériel des villes qui s'est réuni le 19 février 2013 a annoncé 27 propositions d'actions largement fondées sur les préconisations formulées dans le cadre de cette concertation. La décision 4 « Mobiliser l'administration territoriale de l'État sur la nouvelle étape de la politique de la ville » précise les modalités de renforcement du rôle de l'État autour de trois axes : - missionner le préfet de région pour piloter la territorialisation des politiques publiques dans les quartiers populaires dans le cadre collégial du comité d'administration régionale ; - mobiliser l'administration de l'État autour du préfet de département par la mise en place d'équipes interministérielles, organisées en délégations ou missions interservices, et par l'action de terrain des préfets délégués pour l'égalité des chances, des sous-préfets ville, des sous-préfets d'arrondissement et des délégués du préfet ; - accompagner et former dès 2013 les services de l'État à la préparation des futurs contrats de ville. Ces axes seront développés dans le cadre national qui sera proposé, notamment à l'administration territoriale de l'État, pour l'élaboration et la mise en oeuvre des contrats de ville appelés à être signés d'ici 2015.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5574

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5364

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13545